

Conditions générales de vente en ligne

Entre

L'Association dite « Groupement des Campeurs Universitaires de France » (par abréviation GCU) dont le siège social est 72 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS représentée par Madame Claire BAZIN, sa présidente dûment habilitée aux présentes.

Téléphone : +33 (0) 1 47 63 98 63 (Appel non surtaxé depuis la France métropolitaine.). E-mail : gcu@gcuf.fr

Ci-après dénommée l'Association ou GCU,

Et

Toute personne physique non professionnelle, majeure et capable, désirant louer les Biens Loués proposés par l'Association sur le Site Internet : <https://www.gcu.asso.fr/>, et adhérente de l'association GCU.

Ci-après dénommé (s) l'adhérent ou les adhérents.

ARTICLE 1 - OBJET

L'association GCU a pour objet :

- de resserrer les liens déjà existants entre les campeurs universitaires et leur permettre de pratiquer avec le maximum de satisfactions physiques, intellectuelles et morales : principalement le camping et des activités de loisirs, culturelles, sportives et de plein air ;
- de favoriser, développer, organiser et promouvoir : principalement le camping et des activités de loisirs, culturelles, sportives et de plein air ;
- de s'insérer dans l'économie sociale ;
- de favoriser les actions éducatives menées à destination d'un public jeune et notamment scolaire.

Le GCU gère actuellement plusieurs terrains de camping répartis sur toute la France.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des réservations de mobil-homes, de bungalows, d'emplacements nus, d'appartements ou caravaneiges proposés à la location par l'Association (les Biens Loués) sur le Site Internet à tout loueur non professionnel majeur (l'Adhérent ou les Adhérents).

Les réservations de groupe sont exclues des présentes.

Chaque Camping géré par le GCU dispose de son propre Règlement Intérieur affiché et consultable sur place.

De même, certaines activités proposées au sein du Camping ou par l'intermédiaire d'organismes, notamment les activités culturelles et sportives, peuvent aussi comporter des conditions de réservation et un règlement intérieur propres à l'organisateur, à l'activité ou au Camping concerné qui sont disponibles auprès dudit Camping et/ou dudit Organisateur. Lorsque les événements sont proposés par un Organisateur, les activités se déroulent sous sa seule responsabilité.

Les présentes précisent notamment les conditions de réservation et de paiement.

L'Adhérent atteste avoir reçu l'information préalable visée aux articles L 121-17 et L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir pu interroger l'Association sur toute question qui lui est apparue utile à sa complète compréhension des présentes.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de réservation en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du Site Internet « https://*.gcu.asso.fr/ ».

Toute commande implique de l'adhérent et des personnes l'accompagnant une adhésion irrévocable aux présentes Conditions Générales de Vente et au Règlement intérieur du Camping, étant précisé que les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par celles-ci, constituant le Contrat.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la réservation de l'Adhérent est celle en vigueur sur le Site Internet à la date de passation de la réservation.

ARTICLE 2 - ACCÈS A LA RÉSERVATION

La réservation des Biens Loués est réservée exclusivement aux Adhérents et aux accompagnants de l'Adhérent du GCU à jour de leur cotisation annuelle ne faisant pas l'objet d'une procédure d'exclusion du Camping objet de la réservation ou d'une exclusion de son adhésion. L'adhésion au GCU s'effectue par l'intermédiaire du Site internet à l'aide de l'onglet « adhérer au GCU ». Les conditions d'adhésion à l'association GCU sont disponibles sur demande et téléchargeables à l'aide du lien « documents à télécharger » sur le Site Internet. L'adhésion est valable une année civile.

Le non-renouvellement ou la résiliation de l'adhésion de l'Adhérent met un terme à la possibilité pour ce dernier de réserver sur le Site Internet « https://*.gcu.asso.fr/ » à la date d'effet de la résiliation ou à l'échéance du contrat.

ARTICLE 3 -RÉSERVATION

Les offres des Biens Loués s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande. Les disponibilités des Biens Loués sont mises à jour tous les ¼ h sur le Site Internet.

I. Identification préalable de l'adhérent

Pour toute première réservation, l'Adhérent doit se créer un compte-adhérent en ligne. Ce compte lui permettra de réserver en ligne. L'Adhérent doit compléter un formulaire, contenant les informations suivantes : civilité, prénom, nom, adresse, date de naissance des membres de la famille, nombre de membres de la famille, numéro(s) de téléphone et une adresse e-mail. Un numéro d'adhésion est attribué à chaque Adhérent et à chaque membre de la famille.

Ces informations sont nécessaires pour que la commande puisse être traitée.

II. Passation de la réservation

Il appartient à l'Adhérent de sélectionner sur le site internet « <https://reservation.gcu.asso.fr/> » les Biens loués qu'il désire réserver, selon les modalités suivantes :

- a. Identification de l'Adhérent à l'aide de son adresse e-mail et de son mot de passe.
- b. Sélection du ou des Bien(s) loué(é) souhaité(s), des durées de réservation

- c. Après vérification de la commande, l'acceptation des Conditions Générales de Vente et la souscription éventuelle d'une assurance annulation, l'Adhérent sélectionne les modalités de son moyen de paiement.
- d. Validation par l'adhérent de la commande, après avoir vérifié l'ensemble des éléments constituant sa commande en cliquant sur le bouton « PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE ».

III. Traitement de la réservation

À compter du dernier clic de validation, la réservation est considérée comme irrévocable. Il est prévu, à compter de l'enregistrement de la réservation, l'envoi d'un e-mail à l'Adhérent. Cet e-mail confirme que la réservation a été prise en compte par l'Association.

ARTICLE 4 - BIENS LOUÉS

Les caractéristiques principales des Biens Loués sont présentées sur le Site Internet sous la rubrique sous l'onglet « Descriptif des locatifs ». Les caractéristiques principales de chaque Camping sont consultables en ouvrant les fiches et « Descriptif des locatifs » concernées.

Les fiches comprennent :

- les renseignements administratifs sur le camping (nom, adresse, les coordonnées téléphoniques...) ;
- le descriptif de l'hébergement (type, superficie, capacité maximale en nombre de personnes, hébergement accessible aux personnes handicapées...) ;
- la situation géographique du camping et son environnement ;
- les équipements communs situés sur le camping (lave-linge, piscine, salle de réunion) ;
- le prix de la location pour la période considérée et les dates d'ouverture ;
- les restrictions spécifiques au camping (interdiction de feu ou barbecues...)

Les photographies et graphismes présentés sur le Site Internet « www.gcu.asso.fr » ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de l' Association.

ARTICLE 5 - RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉJOUR

I. Définitions

Parcelle : lieu de la location.

Emplacement nu : parcelle destinée à accueillir une caravane, une tente, un camping-car, un van.

MH : parcelle sur laquelle est installée un mobil-home. Les MH font partie des locatifs. Ils sont équipés de sanitaires et d'une douche. Il existe plusieurs modèles de MH installés et peuvent présenter deux ou trois chambres.

MHT/MHC : parcelle sur laquelle est installé un mobil-home toilé ou un mobil-home cabanon. Les MHT/MHC font partie des locatifs. Ils ne sont pas équipés de sanitaires ni de douche.

Deux formats peuvent être proposés :

- type toilé (MHT) : 2 chambres en dur et 1 terrasse couverte en bâche comprenant une kitchenette. Le chauffage existe uniquement dans les chambres.
- type cabanon (MHC) : 2 chambres et 1 salon comprenant une kitchenette en bois. Le chauffage existe uniquement dans les chambres.

BT : parcelle sur laquelle est installé un bungalow toilé. Les BT font partie des locatifs. Ils ne sont pas équipés de sanitaires ni de douche. C'est une grande tente comprenant deux chambres, une kitchenette, une terrasse. Pas de chauffage.

Appartements : plusieurs appartements de différents formats sont proposés à la location à Cavalaire-sur-Mer (Var).

Caravaneige : emplacements nus loués sous le terme Caravaneige pendant l'hiver, dans deux campings : Prémanon et Les Menuires. En été ces mêmes parcelles deviennent des emplacements nus.

Bora Bora : parcelle sur laquelle est installée une tente toilé. Ils font partie des locatifs. Ils ne sont pas équipés de sanitaires ni de douche.

Sauterelle : parcelle sur laquelle est installée une petite cabane. Elles font partie des locatifs. Elles ne sont pas équipés de sanitaires ni de douche.

Saisons : les périodes des saisons sont définies annuellement par le conseil d'administration. Elles sont communiquées sur le Site Internet « <https://www.gcu.asso.fr/> » et dans la brochure tarifaire. Trois types de saison :

- TBS : très basse saison
- BS : basse saison
- HS : haute saison

Multiple : qui peut être reproduit selon un nombre de jours déterminés. Exemple, en haute saison un mobile-home peut être loué 7 jours, 14 jours, 21 jours, etc.

Jour d'arrivée restreint : la réservation doit commencer un jour précis de la semaine.

II. Capacité par types d'hébergement

Emplacement nu : 6 personnes. Exceptionnellement plus dans le cas des familles nombreuses. La superficie au sol de l'installation principale (auvent exclu) ne doit pas excéder 30 % de celle-là. Une installation annexe peut être ajoutée.

MH 2 chambres et 3 chambres : 6 personnes. Une installation annexe de petite taille peut être ajoutée, sans dépasser la capacité maximale de 6 personnes.

MHT, MHC et BT : 5 personnes. Une installation annexe de petite taille peut être ajoutée, sans dépasser la capacité maximale de 6 personnes.

Sauterelle (SAUT) : 2 personnes.

Bora bora : 4 personnes.

Appartement, type studio : 4 personnes.

Appartement, type T2 : 4 personnes ou 6 personnes selon les T2.

Appartement, type T3 : 6 personnes.

Caravaneige : 6 personnes.

III. Occupation

Sauf réservation, les adhérents peuvent séjourner au camping sans limites de durée, de contrainte de jour d'arrivée, etc. dans la limite des places disponibles.

Si les emplacements nus sont tous occupés, alors une liste d'attente est constituée.

Un camping peut accueillir à partir de 18h00 des personnes non adhérentes de passage pour une nuit seulement.

À la fin d'une période de location, le Bien loué doit être libéré avant midi pour les emplacements nus, avant 11 heures pour les Locations.

ARTICLE 6 - DURÉE ET PÉRIODE DE RÉSERVATION

Les dates d'ouverture de chaque camping sont précisées sur le Site Internet « <https://www.gcu.asso.fr/> » et dans la brochure tarifaire.

Les adhérents peuvent réserver en ligne jusqu'à la veille de leur arrivée dans la limite des périodes de réservation autorisée et selon les règles propres aux saisons et au type d'hébergement (emplacement nu, locatifs, etc.).

I. Très basse saison

Règle	Emplacement nu	MH, MHT, MHC, BT	Bora bora, SAUT	Appartement	Caravaneige
Réservation en ligne	non	oui	Oui	oui	
Nombre de nuitées minimum		2	1	2	
Multiple		1	1	1	
Jour d'arrivée restreint		non	non	non	

II. Basse saison, vacances scolaires

Règle	Emplacement nu	MH, MHT, MHC, BT	Bora bora, SAUT	Appartement	Caravaneige
Réservation en ligne	oui	oui	Oui	oui	oui
Nombre de nuitées minimum	2	7	1	7	1
Multiple	1	7	1	7	1
Jour d'arrivée restreint	non	dimanche*	non	dimanche*	

* sauf à Cavalaire-sur-Mer (Var) – campings Les Oliviers et Le Paradou : samedi

III. Basse saison, hors vacances scolaires

Règle	Emplacement nu	MH, MHT, MHC, BT	Bora bora, SAUT	Appartement	Caravaneige
Réservation en ligne	oui	oui	Oui	oui	oui
Nombre de nuitées minimum	2	2	1	2	1
Multiple	1	1	1	1	1

Jour d'arrivée restreint	non	non	non	non	
--------------------------	-----	-----	-----	-----	--

IV. Haute saison

Règle	Emplacement nu	MH, MHT, MHC, BT	Bora bora, SAUT	Appartement	Caravaneige
Réservation en ligne	oui	oui	Oui	oui	oui
Nombre de nuitées minimum	7	7	1	7	1
Multiple	1	7	1	7	1
Jour d'arrivée restreint	mercredi ou dimanche **	dimanche*	non	dimanche*	

* * sauf à Cavalaire-sur-Mer (Var) – campings Les Oliviers et Le Paradou : samedi

** la réservation doit également se terminer un mercredi ou un dimanche.

La moitié seulement des emplacements nus est proposée à la réservation : les emplacements à numéro pair, les années paires, et les emplacements à numéro impair, les années impaires.

ARTICLE 7 - TARIFS

Les tarifs paraissent sur le site Internet du GCU.

Les prix des Biens Loués sont indiqués en euros et sont ceux en vigueur au moment de la passation de la réservation sur le Site Internet.

Différents types de tarifs peuvent être proposés selon la typologie des Biens Loués et la période choisie selon les règles reprises ci-dessous.

I. Emplacements nus

Les prix sont à la nuitée et à la personne, quelle que soit la saison. Les articles vendus sont :

- Emplacement + 1 adulte ;
- Adulte supplémentaire ;
- Enfant supplémentaire ;
- Invité adulte ;
- Invité enfant ;
- Emplacement non adhérent ;
- Non-adhérent adulte ;
- Non-adhérent enfant.

II. MH, MHT, MHC, BT, Bora bora, SAUT

Très basse saison, basse saison hors vacances scolaires : forfait pour tous les occupants adhérents quel que soit le nombre d'adhérents (maximum 6), à la nuitée. Les invités paient en plus le tarif invité appliqué sur l'emplacement nu.

Exemple :

- En famille, 2 adultes adhérents et 2 enfants adhérents : 1 prix unique à la nuitée ;

- Avec des amis 2 adultes adhérents et 2 invités adultes : 1 prix unique à la nuitée pour les adhérents + prix à la nuitée invité adulte x 2.

Basse saison vacances scolaires et haute saison : forfait à la semaine pour tous les occupants adhérents quel que soit le nombre d'adhérents (maximum 6).

Les invités non adhérents paient en supplément le tarif invité appliqué sur l'emplacement nu.

Les itinérants non adhérents ne peuvent occuper un locatif.

III. Appartements

Forfait à la semaine pour tous les occupants adhérents, quel que soit le nombre d'adhérents (maximum 6), à la nuitée.

Les invités non-adhérent paient en supplément le tarif invité appliqué sur l'emplacement nu.

Les itinérants non adhérents ne peuvent occuper un locatif.

IV. Caravaneige

Sur place : à la nuitée.

En réservation : à la nuitée.

V. Autres règles

Hors la période de passation de la réservation, l'Association se réserve le droit de modifier les prix des Biens Loués à tout moment.

Toutes les commandes sont payables en euros. Les prix communiqués s'entendent toutes taxes comprises.

Les prix des Biens Loués n'incluent pas la location de draps et les frais de ménage. Les consommations d'électricité et d'eau sont incluses dans le prix des Biens Loués.

Des frais de dossier de 15 euros s'ajoutent à chaque réservation réalisée sur le Site Internet quelle que soit la durée de la réservation.

La taxe de séjour pour certains campings, n'est pas incluse dans les tarifs de séjour. Son montant est déterminé par personne majeure et par jour. La taxe de séjour est à régler au plus tard à la fin du séjour.

Les éventuels frais bancaires supportés par l'Association en raison des éventuels incidents de paiement (opposition, compte fermé, compte sans provision ...) seront refacturés à l'Adhérent.

Les Biens Loués seront rendus dans le même état de propreté qu'à l'arrivée de l'Adhérent. Pour les Biens Loués, l'Adhérent devra acquitter une somme forfaitaire de 50 € pour le nettoyage si celui-ci n'était pas conforme à l'état initial de prise à bail. L'état d'inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Toute dégradation des Biens Loués ou de ses accessoires donnera lieu à remise en état immédiate aux frais de l'Adhérent.

ARTICLE 8 - MODALITES DE PAIEMENT DE LA RESERVATION

Pour toute réservation de Biens Loués réalisée plus de 30 jours avant la date du début du séjour, un acompte de 30% du montant total du séjour réservé ainsi que les 15 euros de frais de dossier devront être acquittés.

Pour les réservations des Biens Loués (à l'exception des emplacements nus), le solde devra être réglé par l'Adhérent au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.

Les Biens Loués (à l'exception des emplacements nus) pour les Adhérents en prélèvement, le solde sera prélevé dans les 30 jours avant la date début du séjour dans le mois qui précède la date de début du séjour. Dans le cas contraire, l'Adhérent perdra le bénéfice de sa réservation.

À défaut de réception de l'intégralité du montant de la réservation 30 jours avant la date de début du séjour, la réservation sera annulée. Le GCU conservera l'acompte de 30% et les frais de dossier. Ces derniers sont considérés comme des arrhes.

Dès réception du solde, l'Adhérent recevra les documents nécessaires à son séjour.

Pour les réservations d'emplacement nu et les emplacements de caravaneiges, le solde devra être acquitté par l'Adhérent à la fin du séjour, en fonction du nombre de personnes ayant campé sur l'emplacement.

Pour une réservation des Biens Loués (à l'exception des emplacements nus) réalisée moins de 30 jours avant la date du début du séjour, la totalité du montant total du séjour réservé ainsi que les frais de dossier devront être acquittés lors de la passation de la réservation.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE PAIEMENT

L'acompte du prix ou le prix du séjour pour les réservations à moins de trente jours de la date du début de séjour sont payables comptant, en totalité au jour de la réservation par l'Adhérent.

Sauf indication contraire lors de la passation de la réservation sur le Site Internet, les modalités de paiement proposées sont les suivantes.

I. Paiement en ligne par carte bancaire

Les cartes acceptées sont la Carte Bleue, Visa, Mastercard et American Express.

À l'occasion de la validation de sa commande, l'Adhérent fournit le numéro de sa carte bancaire et sa date d'expiration ainsi que le cryptogramme constitué des trois derniers chiffres figurant au dos de celle-ci.

Afin d'assurer la sécurité des paiements, le GCU utilise le service de paiement sécurisé avec le module Monetico Paiement de la banque CIC. Les données bancaires saisies par l'Adhérent sont cryptées (norme de sécurité SSL) et ne circulent donc pas en clair sur le réseau Internet.

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte par l'Adhérent et la validation finale de sa commande vaudront preuve de l'intégrité de la commande et de l'exigibilité des sommes dues en exécution de ladite commande.

L'interface de paiement du module Monetico Paiement fait appel à la technologie 3D Secure. Il s'agit d'un système élaboré pour authentifier les porteurs de cartes bancaires et éviter ainsi toute utilisation frauduleuse de ces dernières. En plus du numéro, de la date de validité et du cryptogramme, avec le système 3D Secure, le porteur de la carte doit s'authentifier sur une interface de sa banque vers laquelle il est automatiquement redirigé, en y renseignant un code ou une information personnelle que sa banque lui aura transmis au préalable. Une fois authentifié, le porteur verra sa transaction autorisée ou refusée par sa banque.

II. Paiement par chèque-vacances

Le paiement par chèque-vacances papier est accepté dans les conditions prévues par l'Agence nationale pour les chèques-vacances. Les chèques-vacances numériques ne sont pas acceptés. Les chèques-

vacances doivent être encore valides un mois après la date de passation de la commande. Les chèques-vacances qui ne seront pas envoyés avec leur souche ou qui comporteraient des ratures, mention ou surcharge ne pourront être acceptés. Le chèque-vacances doit être obligatoirement libellé aux nom, prénom et adresse de l'Adhérent ayant passé la commande sur le Site.

Si le montant des chèques-vacances est supérieur au montant de la réservation initiale, la différence tarifaire ne pourra pas être remboursée. En cas d'annulation, le montant de la commande sera remboursé et non la valeur des chèques-vacances qui auront été envoyés.

Dans le cas d'un paiement par chèque-vacances, l'Adhérent doit :

- Envoyer le montant de la commande en chèque-vacances sous 10 jours ;
- Envoyer le numéro de commande et son chèque à l'adresse suivante : GCU 72, boulevard de Courcelles, 75017 PARIS.

La commande sera traitée à réception du ou des chèques. Il est vivement conseillé d'envoyer les chèques-vacances par lettre recommandée ou par lettre suivie. Faute de réception des chèques-vacances au plus tard 10 jours calendaires après la passation de la commande, la commande sera automatiquement annulée.

III. Prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est un moyen de paiement automatisé couramment utilisé pour régler des factures récurrentes libellées en euros. Pour activer ce mode de paiement, l'Adhérent signe un mandat. La signature du mandat regroupe la saisie de l'IBAN et l'autorisation de procéder au paiement. Ainsi, l'Adhérent autorise le GCU à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte, et sa banque à débiter son compte conformément aux instructions du GCU. Les droits concernant le mandat SEPA sont expliqués dans un document que l'Adhérent peut obtenir auprès de sa banque.

Après la saisie d'un IBAN et d'un RIB valides sur le Site, l'accès au service est immédiat.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS

I. Assurance responsabilité civile

L'Adhérent, comme les personnes hébergées sur un emplacement ou dans une Location, doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance en cours de validité pourra être exigée à l'Adhérent avant le début séjour.

II. Animaux

Pour que des animaux soient autorisés sur les terrains de camping du GCU leurs propriétaires doivent se conformer aux textes en vigueur : pour les carnivores, avoir un collier avec nom et adresse du propriétaire (arrêté ministériel du 22-01-85) qui doit pouvoir présenter sur demande la carte d'identification de l'animal. Les chiens de 1^{re} et 2^e catégories ne sont pas admis (arrêté ministériel du 27-04-99). Les propriétaires sont responsables de leurs bêtes et doivent éviter toute gêne pour les autres campeurs (agressivité, malpropreté, bruit, divagation). Celles-ci devront être tenues en permanence à l'attache de telle manière qu'elles ne puissent atteindre aucune personne passant à proximité de l'installation. Tout animal qui aura mordu devra avoir quitté le camping dans un délai de 24 heures. Il ne pourra être définitivement ramené sur aucun terrain de camping du GCU.

III. Règlement intérieur

Un règlement intérieur est affiché dans le Camping et mis à disposition à l'accueil. L'Adhérent ou toute personne pénétrant dans l'établissement est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est

disponible sur simple demande et téléchargeable sur le Site Internet dans l'onglet « documents à télécharger ».

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer ou devapoter dans les locations et les bâtiments communs.

IV. Interdiction de sous louer

La réservation est nominative et non transmissible à un autre Adhérent. La sous-location des Biens Loués est strictement interdite. L'Adhérent ayant procédé à la réservation doit justifier de son identité lors de son arrivée au Camping.

V. Invités

Les Adhérents majeurs du GCU ont la possibilité d'accueillir des invités dans les conditions prévues.

Ils doivent présenter une pièce d'identité et ne peuvent faire entrer ni voiture, ni caravane, ni installation personnelle sur le camping ; seule une tente de petite taille peut être acceptée.

L'invitant doit les inscrire auprès de la personne de jour ou du trésorier. Leur admission est soumise aux règles suivantes :

1. Tout adhérent majeur peut accueillir deux invités au plus sans dépasser la limite maximale de six personnes sur son emplacement ;
2. L'hôte est responsable du respect du règlement du GCU par son ou ses invité(s) ;
3. La présence des invités oblige personnellement leurs hôtes au paiement de leur séjour selon le barème du camping (tarif invité) en informant le jour même le trésorier du départ de son ou ses invité(s). Le départ de l'adhérent majeur invitant entraîne ipso facto le départ des invités qu'il héberge.

ARTICLE 10 - DROIT DE RÉTRACTATION

En application de l'article L 221-28 alinéa 12 du Code de la consommation, l'Adhérent ne dispose pas de droit de rétractation. En conséquence, à compter du dernier clic de validation, la réservation est considérée comme ferme et définitive.

ARTICLE 11 - ASSURANCE ANNULATION FACULTATIVE

Lors de la passation de commande, le CGU propose la souscription facultative du contrat Annulation AVANT DÉPART (Annulation / Retard d'avion / Départ et Retour manqué) N° DE CONTRAT INDIV : 1001 - N° DE CONTRAT GROUPE : 2001.

Ce contrat a été souscrit par la société ASSURINCO ASSURANCE VOYAGE, SARL dont le siège social est situé 122 bis Quai de Tounis BP 90932 31009 Toulouse cedex, courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 18007806 auprès de la société ALTIMA ASSURANCES, dont le siège social est situé 275 rue du Stade 791800 CHAURAY, société anonyme immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 431 942838.

L'adhésion à cette assurance est sous l'entière et exclusive responsabilité de l'Adhérent.

Lors de la passation de commande, le montant de l'assurance sera automatiquement calculé en fonction du montant de la réservation et du nombre de participants. Il est ici précisé que les invités dont le statut est déterminé à l'article 10 .V des présentes ne sont pas comptabilisés dans le cadre de l'application de la réduction Famille/Groupe.

Vous pouvez disposer d'une faculté de renonciation suite à la souscription d'un contrat d'assurance.

I. Cas de renonciation

1. Multi-assurance

Conformément aux dispositions de l'article L112-10 du Code des assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance constituant un complément d'un bien ou d'un service vendu par un intermédiaire, peut renoncer audit contrat, sans frais ni pénalités tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'assuré n'a fait intervenir aucune garantie.

Cette renonciation doit intervenir dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la conclusion du présent contrat.

2. Vente à distance

Conformément à l'article L112-2-1 du Code des assurances, un droit de renonciation s'applique aux polices d'assurance conclues à distance, notamment vendues en ligne, sans la présence physique simultanée des parties au contrat, lors du démarchage ou hors établissement habituel du vendeur.

Toute personne physique ayant conclu à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle un contrat à distance dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Le délai court à compter du jour où le contrat à distance est conclu ou à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L. 222-6 du code de la consommation, si cette dernière date est postérieure à celle de la conclusion du contrat à distance.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou jour férié ou chômé il est prorogé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant.

Ce droit de renonciation ne s'applique pas aux contrats d'assurance de voyage ou de bagage ou aux polices d'assurance similaires à court terme d'une durée inférieure à un (1) mois et aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du consommateur avant que ce dernier n'exerce son droit de renonciation.

La durée du contrat d'assurance correspond à la période entre sa date de souscription et la date de cessation de toutes les garanties.

Conformément à l'article L112-2-1 du Code des assurances, un droit de renonciation s'applique aux polices d'assurance conclues à distance, notamment vendues en ligne, sans la présence physique simultanée des parties au contrat, lors du démarchage ou hors établissement habituel du vendeur.

Toute personne physique ayant conclu à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle un contrat à distance dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Le délai court à compter du jour où le contrat à distance est conclu ou à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L. 222-6 du code de la consommation, si cette dernière date est postérieure à celle de la conclusion du contrat à distance.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou jour férié ou chômé il est prorogé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant.

Ce droit de renonciation ne s'applique pas aux contrats d'assurance de voyage ou de bagage ou aux polices d'assurance similaires à court terme d'une durée inférieure à un (1) mois et aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du consommateur avant que ce dernier n'exerce son droit de renonciation.

La durée du contrat d'assurance correspond à la période entre sa date de souscription et la date de cessation de toutes les garanties.

II. Modalités d'exercice de la faculté de renonciation

Lorsque le contrat d'assurance est éligible à la faculté de renonciation dans les conditions définies ci-dessus, l'Assuré peut exercer cette faculté en retournant une lettre ou tout autre support durable dûment daté et signé adressé au GCU avant l'expiration du délai de renonciation à l'adresse e-mail:

gcu@gcuf.fr ou à l'adresse GCU 72 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS.

L'Assuré peut, s'il le souhaite, peut utiliser le modèle de lettre de renonciation ci-dessous :

Nous, soussigné(e)s, M. Mme.....

Reconnaissons renoncer à la souscription de l'assurance AVANT DÉPART n°1001

proposée lors de la commande d'un séjour sur le site <https://www.gcu.asso.fr/> pour garantir les risques encourus voyage

à.....du/...../..... au/...../.....

Fait à le

Signature :

Si l'Assuré exerce cette faculté, le contrat d'assurance sera résilié à sa date d'effet. L'Assuré sera remboursé de la prime correspondante au plus tard dans quatorze jours (14) jours à compter du jour où le GCU est informé de sa décision de rétractation du contrat d'assurance. Le GCU procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qu'ils auront utilisé pour la transaction initiale, sauf s'ils conviennent expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour eux.

Le droit de renonciation ne peut pas être exercé si l'Assuré a mis en œuvre des garanties du présent contrat d'assurance dans le cadre d'un Sinistre déclaré pendant le délai indiqué ci-dessus ; par conséquent aucun remboursement de prime ne sera effectué.

Le document d'information produit et les conditions générales et tarifaires du contrat d'assurance sont consultables à tout moment sur le site www.gcu.asso.fr

ARTICLE 13 - ANNULATION

L'annulation des réservations réalisées en ligne est possible si elle est réalisée plus de trois mois avant la date du début de séjour. Cependant le GCU conservera les frais de dossier à titre d'arrhes. Les sommes éventuellement versées au GCU en complément des frais de dossier feront l'objet d'un avoir. Cet avoir sera valable un an de date à date.

En cas d'annulation de réservations réalisées en ligne intervenant moins de trois mois avant la date du début du séjour, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé quelle que soit la cause de l'annulation (hospitalisation, maladie...).

Une arrivée tardive devra être impérativement signalée au délégué du conseil des campeurs du Camping, en lui précisant le jour et l'heure d'arrivée. Elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement. En cas d'arrivée tardive non signalée, passées 72 heures l'Adhérent qui avait réservé perd ses droits sur la réservation. Le Bien Loué qui lui était destiné sera considéré comme libre et pourra être attribué à un autre Adhérent.

En cas de départ anticipé, l'adhérent perd tous ses droits sur les Biens Loués. L'emplacement qui lui était destiné sera considéré comme libre et pourra être attribué à un autre Adhérent. L'intégralité des sommes versées ou devant être versées en fin de séjour sont acquises au GCU.

ARTICLE 14 - SÉCURISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

I. Sécurisation des coordonnées bancaires

Afin d'assurer la sécurité des paiements, le GCU utilise le service de paiement sécurisé avec le module Monetico Paiement de la banque CIC. Les données bancaires saisies par l'Adhérent sont cryptées (norme de sécurité SSL) et ne circulent donc pas en clair sur le réseau internet. L'interface de paiement du module Monetico Paiement fait appel à la technologie 3D Secure. Il s'agit d'un système élaboré pour authentifier les porteurs de cartes bancaires et éviter ainsi toute utilisation frauduleuse de ces dernières. En plus du numéro, de la date de validité et du cryptogramme, avec le système 3D Secure, le porteur de la carte doit s'authentifier sur une interface de sa banque vers laquelle il est automatiquement redirigé, en y renseignant un code ou une information personnelle que sa banque lui aura transmis au préalable. Une fois authentifié, le porteur verra sa transaction autorisée ou refusée par sa banque.

II. Sécurisation des données personnelles

Le GCU s'engage à prendre toutes précautions utiles compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités de traitement afin de préserver la sécurité des données personnelles de l'Adhérent et notamment de les protéger contre toutes destructions accidentelles ou illicites, pertes, accidentelles, altérations, diffusions ou accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le GCU ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet. Les données personnelles saisies par l'Adhérent sont cryptées (norme de sécurité SSL) et ne circulent donc pas en clair sur le réseau Internet.

Le GCU informe l'Adhérent que les Données Personnelles seront hébergées dans des serveurs localisés dans l'Union européenne.

ARTICLE 15 - POLITIQUE RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Cette clause détermine la politique du GCU concernant le traitement et la sécurisation des données personnelles des personnes physiques. La notion de « Donnée Personnelle » s'entend comme toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable

I. Responsable de traitement

Le responsable de traitement est l'association dite " Groupement des Campeurs Universitaires de France " (par abréviation GCU), dont le siège social est 72 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS, représentée par Madame Claire BAZIN, sa présidente dûment habilitée aux présentes.

II. Délégué à la protection des données personnelles

Toutes demandes de l'Adhérent relatives au traitement des données personnelles ou à l'exercice de ses droits doivent lui être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Le délégué à la protection des données
72 Boulevard de Courcelles
75017 PARIS

III. Quelles données personnelles, quelles finalités et quelles justifications ?

Nous pouvons être amenés à traiter différentes catégories de données personnelles.

1. La consultation du site internet

Quelles données sont traitées ?

Lors de la consultation de notre Site Internet par un Adhérent, des données relatives à sa localisation et sur la façon dont il utilise notre Site sont traitées.

Nous invitons l'Adhérent à se reporter à l'article relatif aux « cookies » pour obtenir plus amples informations.

Dans le cadre de nos échanges depuis la rubrique « contact », les données personnelles que l'Adhérent nous transmet ou requises à l'exécution de sa demande sont susceptibles d'être traitées.

Comment utilisons-nous ces données ?

Nous traitons vos données personnelles afin que nous assurions :

- l'accès et de l'utilisation du Site internet ;
- la mise en œuvre d'une assistance Adhérent ;
- la prévention, de la détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) ;
- la gestion de la sécurité du site et des incidents de sécurité.

Le traitement des données nous permet de communiquer avec les Adhérents, de personnaliser et d'améliorer l'expérience-client et d'apprendre sur la façon dont est utilisé notre site internet.

Qu'est ce qui nous permet d'utiliser ces données ?

Le consentement de l'Adhérent permet le traitement des données personnelles. Nous avons également un intérêt légitime à utiliser ses données afin de garantir l'accès, l'utilisation, la sécurité et la performance de notre site internet

2. La réservation

La création d'un compte-adhérent est obligatoire afin de réserver sur le site internet. Dans le cadre de l'exécution de la commande, nous utilisons les données de l'Adhérent.

Quelles données sont traitées ?

Les catégories de données personnelles suivantes sont traitées :

- Données relatives à l'état civil (nom, adresse, numéro de téléphone ...) ;
- Données économiques (coordonnées bancaires.....) ;
- Données de connexion (historique de clics, paramétrage de compte...) ;
- Données de localisation (adresse IP...) ;
- Données d'identification (numéro Adhérent , adresse e-mail ...)

Comment utilisons-nous ces données ?

Nous traitons ces données afin de :

- exécuter le contrat ;
- permettre la souscription de l'assurance facultative annulation ;
- passer des réservations ;
- établir la facture ;
- mettre en œuvre des services de sécurisation des paiements ;
- faciliter nos échanges ;

- améliorer l'expérience-client ;
- fournir un support technique et s'assurer de sa sécurisation ;
- vérifier, d'identifier et d'authentifier l'Adhérent et ses données transmises ;
- dématérialiser notre prestation ;
- assurer la gestion administrative et économique de la commande.

Qu'est ce qui nous permet d'utiliser ces données ?

Les données personnelles traitées sont nécessaires à l'exécution de la réservation ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de l'Adhérent. La non-fourniture de tout ou partie de ces données empêchera l'exécution du contrat.

Nous avons également un intérêt légitime à utiliser les données des Adhérents afin de garantir l'accès, l'utilisation, la sécurité et la performance du compte Adhérent.

IV. Respecter nos obligations légales et assurer la défense nos droits

De manière générale, nous sommes amenés à traiter les données personnelles des Adhérents afin de respecter les obligations légales de toute nature (fiscale, financière, pénale, commerciale, comptable...) auxquelles nous sommes soumis.

Nous pouvons traiter leurs données afin de nous conformer à une décision d'une juridiction ou à une décision d'une autorité.

Nous nous réservons la possibilité de procéder au traitement de vos données afin de faire constater, d'exercer, de défendre et de protéger nos droits et nos intérêts.

V. Vos droits

Les Adhérents disposent de droits relatifs au traitement et à la sécurisation de leurs données personnelles.

Comment exercer vos droits ?

En nous contactant à l'adresse suivante :

Le délégué à la protection des données
72 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS
E-mail : gcu@gcuf.fr

Dans quels délais ?

Nous informerons l'Adhérent des mesures prises à la suite d'une demande d'exercice de ses droits, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Au besoin, le délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Nous informerons l'Adhérent dans un délai d'un mois à compter de la réception de sa requête de la prorogation du délai et des motifs du report.

Qui peut exercer ces droits ?

Seule la personne concernée par les données personnelles peut exercer ces droits. Lors de l'exercice de l'un des droits d'un Adhérent, nous pouvons lui demander de justifier de son identité afin d'en vérifier l'exactitude.

1. Le droit d'accès

L'Adhérent peut demander des informations sur les données personnelles le concernant que nous traitons.

2. Le droit de rectification

Si les données que nous détenons sont inexactes ou incomplètes, l'Adhérent peut les mettre à jour ou les compléter en se connectant sur son compte et en configurant les paramètres de ce compte ou en nous contactant.

3. Le droit à l'effacement

L'Adhérent peut demander la suppression de ses données lorsque :

- ses données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ;
- l'adhérent retire son consentement concernant le traitement des données lorsque le consentement est le seul fondement du traitement ;
- elles font l'objet d'un traitement illicite ;
- elles doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'Etat membre auquel nous sommes soumis ;
- l'adhérent s'oppose au traitement de ses données à des fins de prospection ;
- l'adhérent s'oppose au traitement de ses données nécessaires aux fins de nos intérêts légitimes lorsqu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour cette utilisation.

Il est à noter que les informations éventuellement partagées avec d'autres Adhérents, comme des publications sur les forums, peuvent rester visibles du public sur notre Site et sur les réseaux sociaux même après la suppression de ses données.

Le droit à l'effacement ne s'applique pas lorsque le traitement des données de l'Adhérent est requis afin que nous puissions respecter une obligation légale prévue par le droit français ou tout autre droit dont nous pourrions dépendre ou afin de faire constater, exercer ou défendre nos droits en justice.

4. Le droit d'opposition

Lorsque les données sont traitées à des fins de prospection commerciale, la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel la concernant.

L'Adhérent peut s'opposer à l'analyse de son profil à des fins de marketing en nous contactant.

5. Le droit à la portabilité des données

L'Adhérent peut recevoir les données automatisées le concernant qu'il nous a fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine.

6. Le droit à la limitation du traitement

Dans l'hypothèse où l'exactitude des données de l'Adhérent est contestée ou le traitement est illicite mais que l'Adhérent ne souhaite pas leur effacement, l'Adhérent peut limiter le traitement de ses données à la seule conservation. De même, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes que nous poursuivons prévalent sur celles de l'Adhérent lorsqu'il s'oppose au traitement de ses données sur le fondement de notre intérêt légitime, il peut également limiter le traitement de ses données à la seule conservation.

Cependant, nous demeurons en mesure de traiter ces données pour la constatation, l'exercice ou la défense de nos droits en justice et le respect de nos obligations légales.

7. Le droit à l'information concernant une atteinte grave à la sécurité

Nous informerons l'Adhérent dans les meilleurs délais en cas de violation de ses données susceptible d'engendrer un risque élevé pour ses droits et libertés.

VI. Partage des données personnelles avec des tiers

Nous pouvons être amenés à partager les données de l'adhérent avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- Quand l'Adhérent utilise les services de paiement, pour la mise en œuvre de ces services, la société est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats.
- Quand l'exécution de la réservation nécessite que les données personnelles soient communiquées à un tiers (l'organisateur ou au fournisseur de l'événement...).
- Quand l'exécution du contrat nécessite la transmission de vos données à nos conseils.
- Quand l'Adhérent autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données.
- Quand l'association recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance à l'adhérent, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'Adhérent, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Si la loi l'exige, l'association peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre l'Association et se conformer aux procédures administratives et judiciaires.

Nous ne commercialisons pas ou ne troquons les données des Adhérents à des fins de marketing à des sociétés tierces.

Nous ne transférons pas les données des Adhérents à un pays se situant hors Union européenne.

VII. Conservation des données personnelles

Les données personnelles seront conservées toute la durée de l'exécution du contrat conclu. Certaines données seront conservées par le GCU pour la constatation, l'exercice, la défense ou pour la protection de ses droits. Le GCU conservera les données lui permettant de remplir ses obligations légales notamment en matière fiscale, comptable et sociale.

VIII. Evolution de la présente clause

Nous nous réservons le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, le GCU s'engage à publier la nouvelle version sur son site.

IX. Recours

Toutes les demandes des Adhérents relatives au traitement de leurs données personnelles ou à l'exercice de leurs droits doivent être adressées soit par voie postale à l'adresse suivante:

Le délégué à la protection des données
72 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS
Soit par e-mail à l'adresse : gcu@gcuf.fr

Les demandes seront traitées dans un délai maximal d'un mois à compter de leur réception. Ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. L'Adhérent sera informé dans un délai d'un mois à compter de la réception de sa requête de la prorogation du délai et des motifs du report.

L'Adhérent a la possibilité d'introduire une réclamation relative aux traitements de ses données personnelles auprès d'une autorité de contrôle nationale compétente, c'est-à-dire, l'autorité de contrôle où il vit ou travaille ou dans celle où il estime qu'une violation des lois sur la protection des données pourrait avoir eu lieu.

L'autorité de contrôle nationale en France est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés située 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour plus d'informations concernant leurs droits et les recours, les adhérents sont invités à consulter le site www.cnil.fr.

ARTICLE 16 - Informations sur l'utilisation de COOKIES

Lors de la consultation de notre site www.gcu.asso.fr (Ci-après le « Site ») des informations relatives à votre navigation sur le Site via votre ordinateur, tablette, smartphone, etc. sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers appelés « cookies » installés sur le terminal de l'Adhérent. Ainsi le Site est susceptible d'accéder à des informations déjà stockées dans son équipement terminal de communications électroniques et d'y inscrire des informations.

Qu'est-ce qu'un « cookie » ?

Un cookie est une information que les serveurs déposent sur le disque de votre ordinateur lorsque vous visitez un site. Un cookie contient plusieurs données : le nom du serveur qui l'a déposé, un identifiant sous forme de numéro unique, éventuellement une date d'expiration. Ces informations sont parfois stockées sur l'ordinateur dans un simple fichier texte auquel un serveur accède pour lire et enregistrer des informations.

À quoi servent les cookies ?

Les cookies ont différentes fonctions. Un cookie peut permettre à celui qui l'a déposé de reconnaître un internaute, d'une visite à une autre, grâce à un identifiant unique. Certains cookies peuvent aussi être utilisés pour stocker le contenu d'un panier d'achat, d'autres pour enregistrer les paramètres de langue d'un site, d'autres encore pour faire de la publicité ciblée.

Quels cookies sont utilisés ?

Les cookies utilisés par le Site relèvent de deux catégories :

- Cookies dits strictement nécessaires, qui ne nécessitent pas votre consentement préalable,
 - Cookies soumis à votre consentement préalable.
- I. Cookies exemptés de consentement préalable

Certains cookies peuvent être déposés ou lus sans recueillir le consentement préalable des personnes. Ces traceurs sont utilisés pour permettre et faciliter la navigation sur un site notamment en mémorisant les préférences de navigation de l'adhérent définies au cours de sa session.

Sont concernés par exemple :

- les cookies de « panier d'achat » pour un site marchand ;

- les cookies « identifiants de session », pour la durée d'une session, ou les traceurs persistants limités à quelques heures dans certains cas ;
- les cookies d'authentification de l'internaute ;
- les cookies de session créés par un lecteur multimédia ;
- les cookies de session d'équilibrage de charge (« load balancing ») ;
- les cookies persistants de personnalisation de l'interface utilisateur.

Ces cookies ne peuvent pas, techniquement, être désactivés depuis un site. L'Adhérent peut néanmoins s'opposer à l'utilisation de ces traceurs, exclusivement en paramétrant son navigateur. Ce paramétrage dépend du navigateur qu'il utilise, mais il est en général simple à réaliser : en principe, il peut soit activer une fonction de navigation privée soit uniquement interdire ou restreindre les traceurs (cookies).

Attention, il se peut que des traceurs aient été enregistrés sur le périphérique de l'Adhérent avant le paramétrage de son navigateur : dans ce cas, l'Adhérent peut effacer son historique de navigation, toujours en utilisant le paramétrage de son navigateur.

II. Cookies soumis à votre consentement préalable

Le site utilise des cookies statistiques, publicitaires et de partage de contenus sur les réseaux sociaux qui sont soumis à votre consentement préalable.

1. Cookies statistiques

Ces cookies permettent de connaître l'utilisation et les performances du site *www.gcu.asso.fr* afin d'en améliorer le fonctionnement. Par exemple, nous pouvons être amenés à suivre les pages consultées, les mots clés du moteur de recherche, le nombre de visites et visiteurs sur le site.

2. Cookies publicitaires

Ces cookies permettent de présenter à l'Adhérent des publicités ou de lui adresser des informations correspondant à son profil ou sa navigation, sur le Site ou lors de sa navigation sur Internet. Ils nous permettent également de limiter le nombre de fois où l'Adhérent voit notre publicité, d'éventuellement de ne plus la lui présenter et ainsi améliorer l'efficacité de nos campagnes publicitaires. Nous sommes également susceptibles de faire du ciblage publicitaire en fonction de son profil ou de son historique de navigation. Dans ce cadre, nous travaillons avec des sociétés tierces. L'Adhérent peut à tout moment mettre fin à ce ciblage en refusant les cookies publicitaires sur son navigateur, en utilisant le gestionnaire de préférence d'annonces proposées par les partenaires ou en cliquant sur les liens de désinscription des mails que vous avez reçus.

Refuser ces cookies publicitaires n'a pas d'impact sur notre site mais ne va pas stopper les publicités du GCU que l'Adhérent sera susceptible de voir sur Internet.

Ces cookies sont principalement sous le contrôle de tiers.

L'association GCU n'utilise pas ce type de Cookies.

3. Cookies Réseaux sociaux

Les plug-ins des réseaux sociaux nous permettent d'ajouter facilement des fonctionnalités pour faciliter le partage du contenu sur les différentes plateformes sociales. Lors de sa navigation, le réseau social est susceptible d'identifier l'Adhérent grâce à ce bouton, même s'il ne l'a pas utilisé. Ce type de bouton permet au réseau social concerné de suivre sa navigation sur le Site du GCU, du seul fait que son compte au réseau social concerné était activé sur son terminal (session ouverte) durant sa navigation sur le Site du GCU.

Le GCU n'a aucun contrôle sur le processus employé par les réseaux sociaux. Si l'Adhérent ne souhaite pas qu'un réseau social relie ces informations à son compte utilisateur de ce réseau social, il doit se déconnecter du réseau social concerné avant de poursuivre sa navigation sur notre site.

Ces cookies sont gérés par les réseaux sociaux et sont exclusivement régis par les conditions liant l'Adhérent au réseau social dont il est membre. Le GCU invite les Adhérents à consulter les politiques de protection de la vie privée de ces réseaux sociaux.

Comment paramétrer les cookies sur son ordinateur ?

L'Adhérent peut paramétrer son navigateur Internet pour désactiver les cookies. Dans ce cas, l'ensemble des sites visités sera concerné.

Ce paramétrage peut être fait à tout moment et depuis n'importe quel navigateur internet, voir le menu aide du navigateur.

Quelques exemples ci-dessous :

- Pour Internet Explorer™ et Edge™ : ouvrez le menu Outils, puis sélectionner Options internet ; cliquer sur l'onglet Confidentialité puis choisissez le niveau souhaité;
- Pour Firefox™ : ouvrir le menu Outils, puis sélectionner Options ; cliquer sur l'onglet Vie privée puis choisir les options souhaitées;
- Pour Chrome™ : ouvrez le menu de configuration, puis sélectionner Paramètres ; cliquer sur Paramètres avancés puis sur Paramètres de contenu, puis choisir les options souhaitées;
- Pour Safari™ : choisissez Safari > Préférences puis cliquer sur Sécurité ; cliquer sur Afficher les cookies puis choisir les options souhaitées.

L'Adhérent a également l'occasion de piloter l'activation au cas par cas des cookies tiers en se rendant sur le site YourOnlineChoices.com.

L'utilisation des cookies est régie par l'article 32 II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, transposant l'article 5.3 de la directive 2002/58/CE du parlement européen et du conseil du 12 juillet 2002 modifiée par la directive 2009/136/CE.

Pour en savoir plus sur les cookies, nous vous invitons à consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr .

ARTICLE 17 - UTILISATION DES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

L'Adhérent autorise expressément le GCU à le contacter par voies téléphonique et numérique dans le cadre de l'exécution de la prestation. Il est rappelé à l'Adhérent son droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique conformément à l'article L223-2 du Code de la consommation.

ARTICLE 18 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du Site Internet « www.gcu.asso.fr » et des sous-domaines est la propriété du GCU et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. L'ensemble des textes composant le Site www.gcu.asso.fr ne peut, conformément à l'article L122-4 du code de la propriété intellectuelle, faire l'objet d'une quelconque représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable du GCU.

ARTICLE 19 - FORCE MAJEURE

Sont assimilés à des cas de force majeure, et constituant ainsi des causes de suspension ou d'extinction des obligations de l'Association vis-à-vis de l'Adhérent, les décisions administratives de fermeture, les travaux imprévus, la réquisition étatique, les phénomènes météorologiques ayant pour conséquence d'empêcher l'ouverture du camping (neige, inondations, tempêtes, ...), la guerre, les actes de terrorisme

et d'une manière générale tout événement qui serait de nature à retarder ou à empêcher de manière définitive ou temporaire la mise à disposition des Biens Loués.

Dans le cas de force majeure, l'Association informera l'Adhérent par écrit par tous moyens (télécopie, e-mail, ...) de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve d'exécuter ses obligations.

L'Association sera libérée de son obligation jusqu'à la disparition d'un tel empêchement, restriction ou interférence pourvu, cependant, que l'Association fasse tous ses efforts pour éviter ou remédier à de telles causes de non-exécution et continue l'exécution avec la plus grande diligence dès que de telles causes sont supprimées. L'Association informera immédiatement l'Adhérent de la fin de l'événement par tous moyens (télécopie, e-mail, ...).

ARTICLE 20 - TRAITEMENT RECLAMATION -MEDIATION

Toute réclamation d'Adhérent doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de tous les éléments justificatifs à l'adresse suivante :

GCU, 72, boulevard de Courcelles, 75017 PARIS

Le GCU s'engage à traiter cette réclamation de bonne foi.

En tout état de cause, la réclamation sera traitée conformément à l'article 21 du Règlement intérieur du GCU.

L'Adhérent est informé qu'il a la possibilité de recourir gratuitement, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, conformément à l'article L211-3 du Code de la consommation.

A ce titre, l'Adhérent peut saisir l'institut d'Expertise d'Arbitrage et de Médiation (IEAM) sis 31 bis -33 rue Daru 75008 PARIS. Site Internet : www.ieam.eu.

Tous les litiges de la consommation peuvent être résolus par une médiation sauf dans les cas suivants :

- Si l'Adhérent n'a pas tenté, au préalable, de résoudre son problème directement auprès de l'Association par une réclamation écrite ;
- Si la réclamation a été adressée à l'Association depuis plus d'un an ;
- Si la demande est manifestement infondée ou abusive ;
- Si le litige ne rentre pas dans le champ de compétence du médiateur.

ARTICLE 21 - DROIT APPLICABLE – LITIGE

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont soumises au droit français. Toutefois, si l'Adhérent est domicilié dans un État membre de l'Union Européenne autre que la France, il peut se voir appliquer le droit de l'État membre dans lequel il a son domicile si ce droit est plus favorable que le droit français.

Tous les litiges portant sur la location de Biens Loués conclue en application des présentes conditions générales de vente concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites qui n'auraient pu être résolues entre le GCU et l'Adhérent seront soumis aux tribunaux français dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 22 - PREUVE

Conformément à l'article 1366 du Code civil, l'utilisation de l'identifiant (adresse de messagerie électronique de l'Adhérent) et/ou du mot de passe de l'Adhérent, ainsi que la fourniture du numéro de

carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie des articles figurant sur la commande.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du GCU et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1379 du Code civil.

Mise à jour le 15 avril 2025.

Conditions générales de vente sur place

Entre

L'Association dite " Groupement des Campeurs Universitaires de France " (par abréviation GCU) dont le siège social est 72 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS représentée par Madame Claire BAZIN, sa présidente dûment habilitée aux présentes.

Téléphone : 01 47 63 98 63 (Appel non surtaxé depuis la France métropolitaine.). E-mail : gcu@gcuf.fr

Ci-après dénommée l'Association ou GCU,

Et

Toute personne physique non professionnelle, majeure et capable, désirant louer les Biens Loués proposés par l'Association sur le Site Internet : <https://www.gcu.asso.fr/> et adhérent de l'association GCU.

Ci-après dénommé (s) l'adhérent ou les adhérents.

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des réservations de mobil-home, de bungalow, les caravaneiges, d'emplacement nu ou d'appartement proposés à la location par l'Association (les Biens Loués) par « l'Association GCU » et tout loueur non professionnel et adhérent majeur de l'association GCU (L'Adhérent ou les Adhérents). Les réservations de groupe sont exclues des présentes.

L'Adhérent atteste avoir reçu l'information préalable visée aux articles L 121-17 et L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir pu interroger « l'Association » sur toute question qui lui est apparue utile à sa complète compréhension des présentes.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées. Toute location implique de l'Adhérent et des personnes l'accompagnant une adhésion irrévocable aux présentes Conditions Générales de Vente et au Règlement intérieur du Camping, étant précisé que les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par celles-ci, constituant le Contrat.

ARTICLE 2 - ACCÈS AUX BIENS LOUÉS

La location des Biens Loués est réservée exclusivement aux Adhérents du GCU et accompagnants de l'Adhérent à jour de leur cotisation annuelle ne faisant pas l'objet d'une procédure d'exclusion du

Camping objet de la réservation ou d'une suspension de son adhésion. L'adhésion au GCU s'effectue sur place préalablement à la location ou par l'intermédiaire du Site internet à l'aide de l'onglet « adhérer au GCU ». Les conditions d'adhésion à l'association GCU sont disponibles sur demande et téléchargeables à l'aide du lien « document à télécharger » sur le site internet. L'adhésion est valable une année civile.

Le non-renouvellement ou la résiliation de l'adhésion de l'Adhérent met un terme à la possibilité pour ce dernier de louer à la date d'effet de la résiliation ou à l'échéance du contrat.

Les dates d'ouverture et de période de chaque terrain de camping sont précisées sur le site internet « www.gcu.asso.fr ». À la fin d'une période de location, l'emplacement nu doit être libéré avant midi et les mobile homes, mobile homes cabane et toilé, les bungalows, les bora bora et les sauterelles doivent être libérés à onze heures.

ARTICLE 3 - LES LOCATIONS

La réservation sur place est possible pour les Adhérents, à condition :

- que des Locations soient disponibles et prêtes à la location;
- que l'adhérent fournisse au secrétariat, ou au responsable des locatifs, le règlement du montant total de la location

ARTICLE 4 - TARIFS

Les tarifs paraissent chaque année sur le site Internet du GCU. Les prix des Biens Loués sont indiqués en euros et s'expriment toutes taxes comprises. Différents types de tarifs peuvent vous être proposés selon la typologie du Bien Loué et la période choisie. Les tarifs sont affichés dans chaque terrain de camping.

Les prix des Biens Loués n'incluent pas la location de draps et les frais de ménage. Les consommations d'électricité et d'eau sont incluses dans le prix des Biens Loués.

La taxe de séjour est déterminé par adulte et par jour en fonction des communes. La taxe de séjour est à régler sur place.

Les Biens Loués seront rendus dans le même état de propreté qu'à l'arrivée de l'Adhérent. Pour les Biens Loués, l'adhérent devra acquitter une somme forfaitaire de 50 € pour le nettoyage si celui-ci n'était pas conforme à l'état initial lors de la prise à bail. Toute dégradation des Biens Loués ou de ses accessoires donnera lieu à remise en état immédiate aux frais de l'Adhérent. L'état d'inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

ARTICLE 5 - MODALITÉ DE PAIEMENT SUR PLACE

Le prix du séjour est payable comptant en totalité en fin de séjour ou par un paiement intermédiaire à partir du 21^e jour de séjour pour les séjours longs et ainsi de suite par tranches de 3 semaines de séjour supplémentaires. A défaut de paiement, à partir de 22^e jour de séjour, le GCU a possibilité de mettre un terme à la location dès le 22^e jour de location.

Sauf indication contraire sur place, les modalités de paiement proposées par les campings sont les suivantes :

I. Paiement par carte bancaire

Les cartes acceptées sont la Carte Bleue, Visa et Mastercard American Express (uniquement dans les campings équipés d'un terminal)

II. Paiement par chèque bancaire

Le paiement par chèque est disponible. Le chèque doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. Le chèque doit être obligatoirement libellé aux nom, prénom et adresse de l'Adhérent qui a loué le Locatif. Dans le cas d'un paiement par chèque, l'Adhérent doit établir son chèque à l'ordre de GCU.

III. Paiement par chèque-vacances

Le paiement par chèque-vacances papier est accepté dans les conditions prévues par l'Agence nationale pour les chèques vacances. Les chèques-vacances numériques ne sont pas acceptés. Les chèques-vacances doivent être encore valides lors du paiement. Les chèques-vacances sans leur souche ou qui comporteraient des ratures, mention ou surcharge ne pourront être acceptés. Le chèque-vacances doit être obligatoirement libellé aux nom, prénom et adresse de l'Adhérent qui a loué le locatif. Si le montant des chèques-vacances est supérieur au montant de la réservation initiale, la différence tarifaire ne pourra pas être remboursée. En cas d'annulation, le montant de la commande sera remboursé et non la valeur des chèques- vacances qui auront été envoyés.

IV. Paiement en espèce

Le paiement en espèce est accepté dans les conditions et les limites posées par le Code monétaire et financier, c'est-à-dire à hauteur de 1000 euros. Conformément à l'article L112-5 du Code monétaire et financier, il est rappelé qu'en cas de paiement en billets et pièces, il appartient au débiteur de faire l'appoint.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS

I. Assurance responsabilité civile

L'Adhérent, comme les personnes hébergées sur un emplacement ou dans une Location doivent obligatoirement être assurés en responsabilité civile. Une attestation d'assurance en cours de validité pourra être exigée à l'Adhérent avant le début séjour.

II. Animaux

Pour que des animaux soient autorisés sur les terrains de camping du GCU leurs propriétaires doivent se conformer aux textes en vigueur : pour les carnivores, avoir un collier avec nom et adresse du propriétaire (arrêté ministériel du 22-01- 85) et pouvoir présenter sur demande la carte d'identification de l'animal. Les chiens de 1re et 2e catégories ne sont pas admis (arrêté ministériel du 27-04- 99). Les propriétaires sont responsables de leurs bêtes et doivent éviter toute gêne pour les autres campeurs (agressivité, malpropreté, bruit, divagation). Celles-ci devront être tenues en permanence à l'attache de telle manière qu'elles ne puissent atteindre aucune personne passant à proximité de l'installation. Tout animal qui aura mordu devra avoir quitté le camping dans un délai de 24 heures. Il ne pourra être définitivement ramené sur aucun terrain de camping du GCU.

III. Règlement intérieur

Un règlement intérieur est affiché dans le Camping et mis à disposition à l'accueil. L'Adhérent ou toute personne pénétrant dans l'établissement est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande et téléchargeable sur le site internet dans l'onglet « documents à télécharger ». Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les parties communes du camping et dans les Locatifs. De même, certaines activités proposées au sein du Camping ou par l'intermédiaire d'organisateur, notamment les activités sportives et culturelles peuvent aussi comporter des conditions de réservation et un règlement intérieur propres à l'organisateur ou au Camping concerné et disponible auprès dudit Camping concerné et/ou dudit Organisateur. Lorsque les événements sont proposés par un Organisateur, les activités se déroulent sous sa seule responsabilité.

IV. Interdiction de sous-louer

La réservation est nominative et non transmissible à un autre Adhérent. La sous-location des Biens Loués est strictement interdite. L'Adhérent ayant procédé à la réservation doit justifier de son identité lors de son arrivée.

V. Invités

Les Adhérents majeurs du GCU ont la possibilité d'accueillir des invités dans les conditions prévues aux présentes. Ils doivent présenter une pièce d'identité et ne peut faire entrer ni voiture, ni caravane, ni installation personnelle sur le camping ; seule une tente de petite taille peut être acceptée.

L'invitant doit l'inscrire auprès de la personne de jour ou du trésorier. Son admission est soumise aux règles suivantes :

1. Tout adhérent majeur peut accueillir deux invités au plus sans dépasser la limite maximale de six personnes sur son emplacement ;
2. L'hôte est responsable du respect du règlement du GCU par son ou ses invité(s) ;
3. La présence des invités oblige personnellement leurs hôtes au paiement de leur séjour selon le barème du camping (tarif invité) en informant le jour même le trésorier du départ de son (ses) invité(s). Le départ de l'adhérent majeur invitant entraîne ipso facto le départ des invités qu'il héberge.

ARTICLE 7 - UTILISATION DES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUE ET NUMÉRIQUE

L'Adhérent autorise expressément le GCU à le contacter par voies téléphonique et numérique dans le cadre de l'exécution de la prestation. Il est rappelé à l'Adhérent son droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique conformément à l'article L223-2 du Code de la consommation.

ARTICLE 8 - UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

La communication de données relatives à l'état civil, la situation familiale et économique de l'Adhérent sont nécessaires afin de permettre l'exécution du Contrat. Sans cette communication, le contrat ne peut être exécuté. Afin de prendre connaissance de vos droits concernant ces traitements, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur demande. Toutes vos demandes relatives au traitement de vos données personnelles ou à l'exercice de vos droits doivent être adressées par voie postale à l'adresse suivante au :

GCU 72 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS

ou par e-mail : gcu@gcuf.fr

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

Sont assimilés à des cas de force majeure, et constituant ainsi des causes de suspension ou d'extinction des obligations de l'Association vis-à-vis de l'adhérent, les décisions administratives de fermeture, les travaux imprévus, la réquisition étatique, les phénomènes météorologiques ayant pour conséquence d'empêcher l'ouverture du camping (neige, inondations, tempêtes...), la guerre, les actes de terrorisme et d'une manière générale tout événement qui serait de nature à retarder ou à empêcher de manière définitive ou temporaire la mise à disposition des Locatifs Dans le cas de force majeure, l'Association informera l'adhérent par écrit par tous moyens (télécopie, e-mail, ...) de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve d'exécuter ses obligations. L'Association sera libérée de son obligation jusqu'à la disparition d'un tel empêchement, restriction ou interférence pourvu, cependant, que l'Association fasse tous ses efforts pour éviter ou remédier à de telles causes de non-exécution et continue l'exécution avec la plus

grande diligence dès que de telles causes sont supprimées. L'Association informera immédiatement l'Adhérent de la fin de l'événement par tous moyens (télécopie, e-mail, ...).

ARTICLE 10 - LITIGES

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, seront soumis à la loi française. Toute réclamation de l'Adhérent doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de tous les éléments justificatifs au GCU. La réclamation sera traitée conformément à l'article 21 du Règlement intérieur du GCU. L'adhérent a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, conformément à l'article L211-3 du Code de la consommation. A ce titre, ils peuvent saisir l'institut d'Expertise d'Arbitrage et de Médiation (IEAM) sis 31 bis -33 rue Daru 75008 PARIS. Site internet : www.ieam.eu.

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, seront soumis au droit français.

Le conseil d'administration

Le 26 avril 2025